

Le virage de la RSE, du chemin parcouru aux obligations de demain...

Colloque de l'ORTM des
Pays de la Loire

Nantes, le 1^{er} octobre 2024







**la filiale colis et express international
du Groupe La Poste**



Europe
Asendia
Aramex
Biocair
DPD, BRT, SEUR
Chronopost
PostNord
Lenton

Africa
Aramex
Biocair
Chronopost Morocco
DPD Laser
Lenton

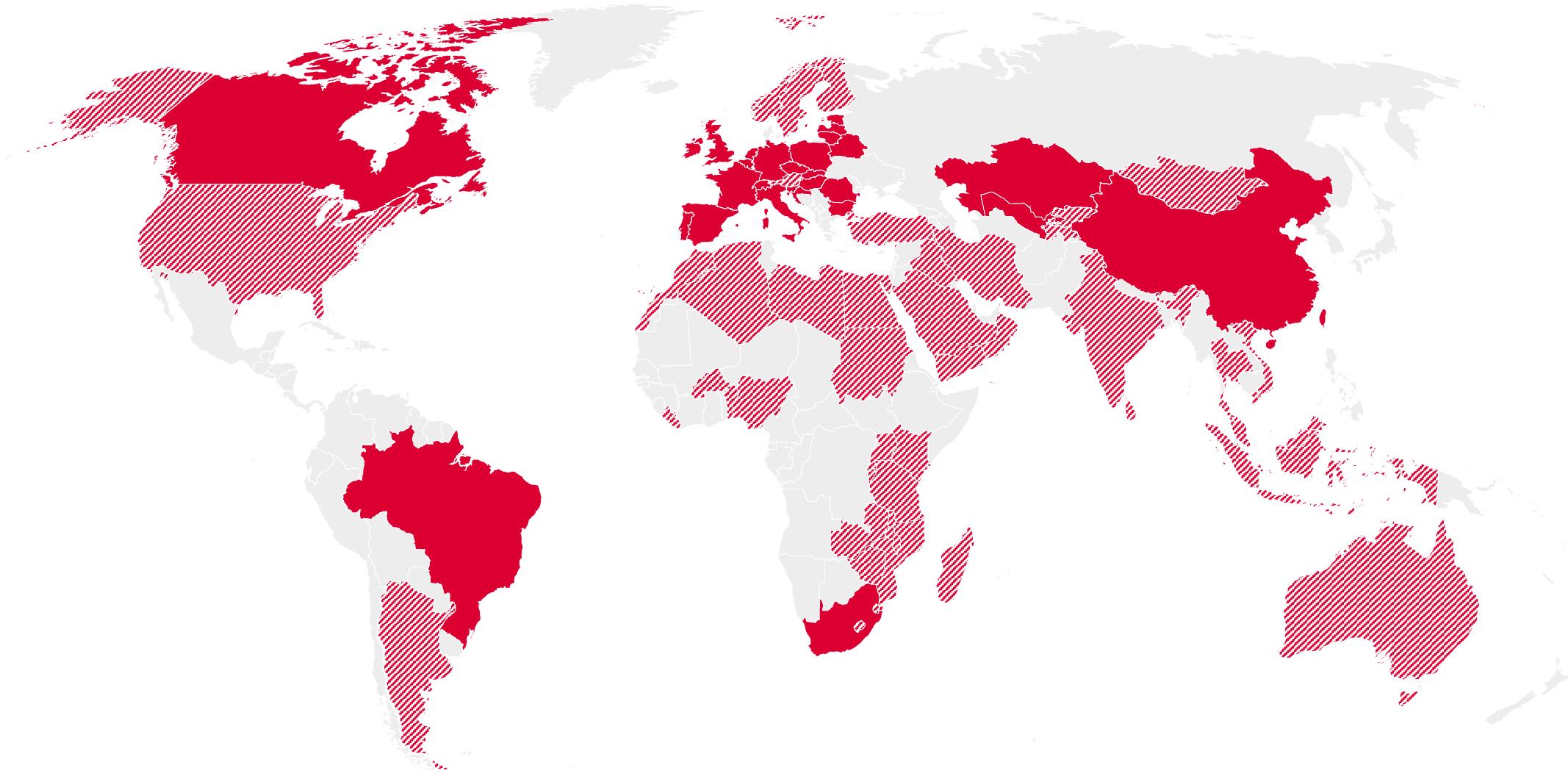
Middle East
Aramex

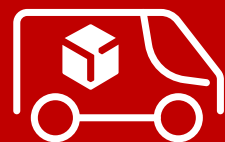
Asia
Aramex
Biocair
DTDC
Lenton
Ninja Van

Australia
Aramex
Asendia

Americas
Aramex
Asendia
Biocair
DPD
Jadlog
Lenton

Majority share
Minority share or partners



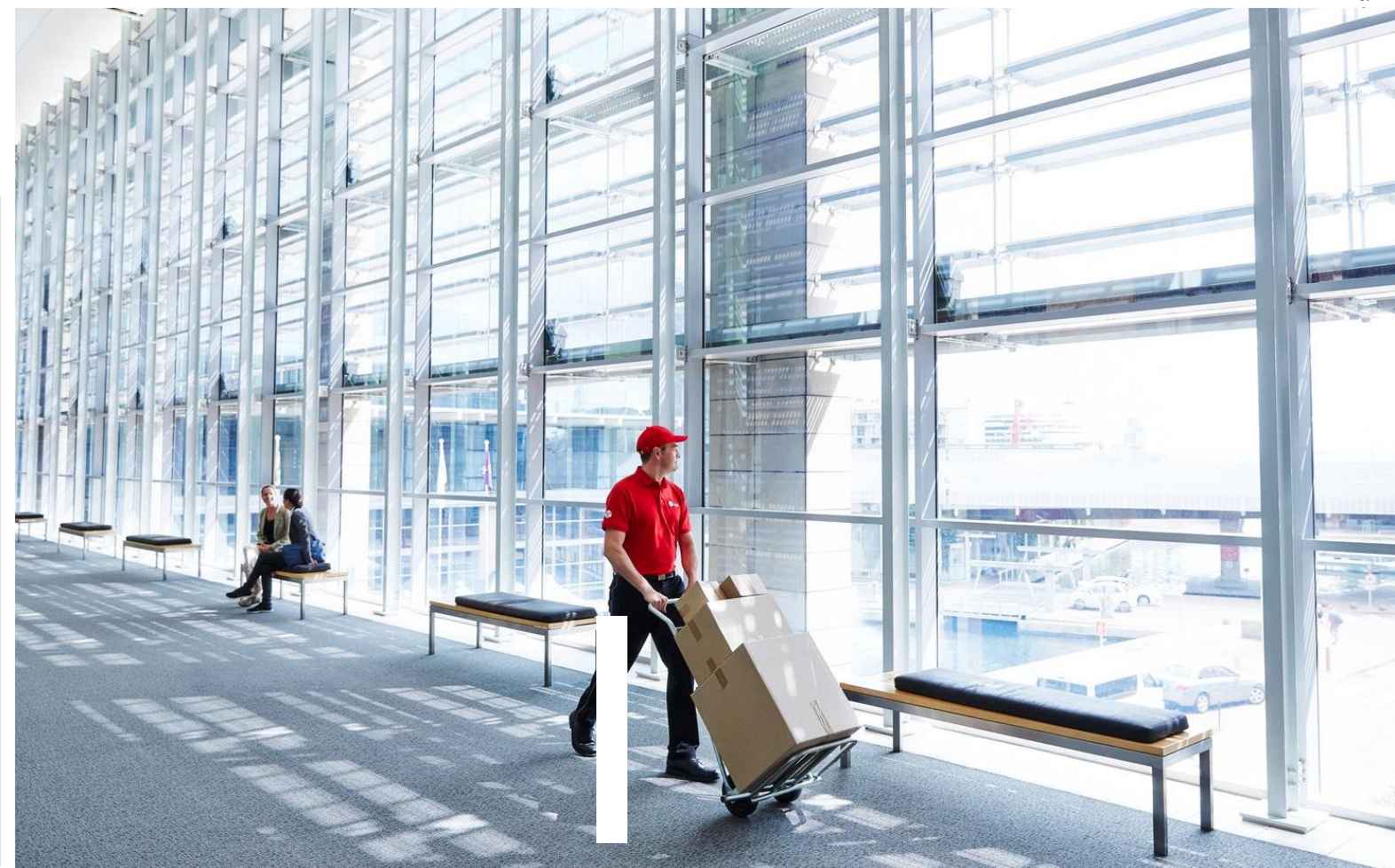


#1

France
Ireland
Lithuania
Slovakia
Spain

#2

Austria
Bulgaria
Estonia
Germany
Italy
Latvia
Poland
Portugal
United Kingdom



1st

cross border road
network in Europe

13.6%

overall European
CEP market share
(in value, 2022 figures)

More than 8 million
parcels delivered per day worldwide

1^{er} réseau de livraison de colis en Europe

Ambition

Devenir la référence internationale en matière de livraison durable et le catalyseur de l'accélération du e-commerce

Livraison à l'adresse des flux colis BtoB, BtoC & livraison hors domicile

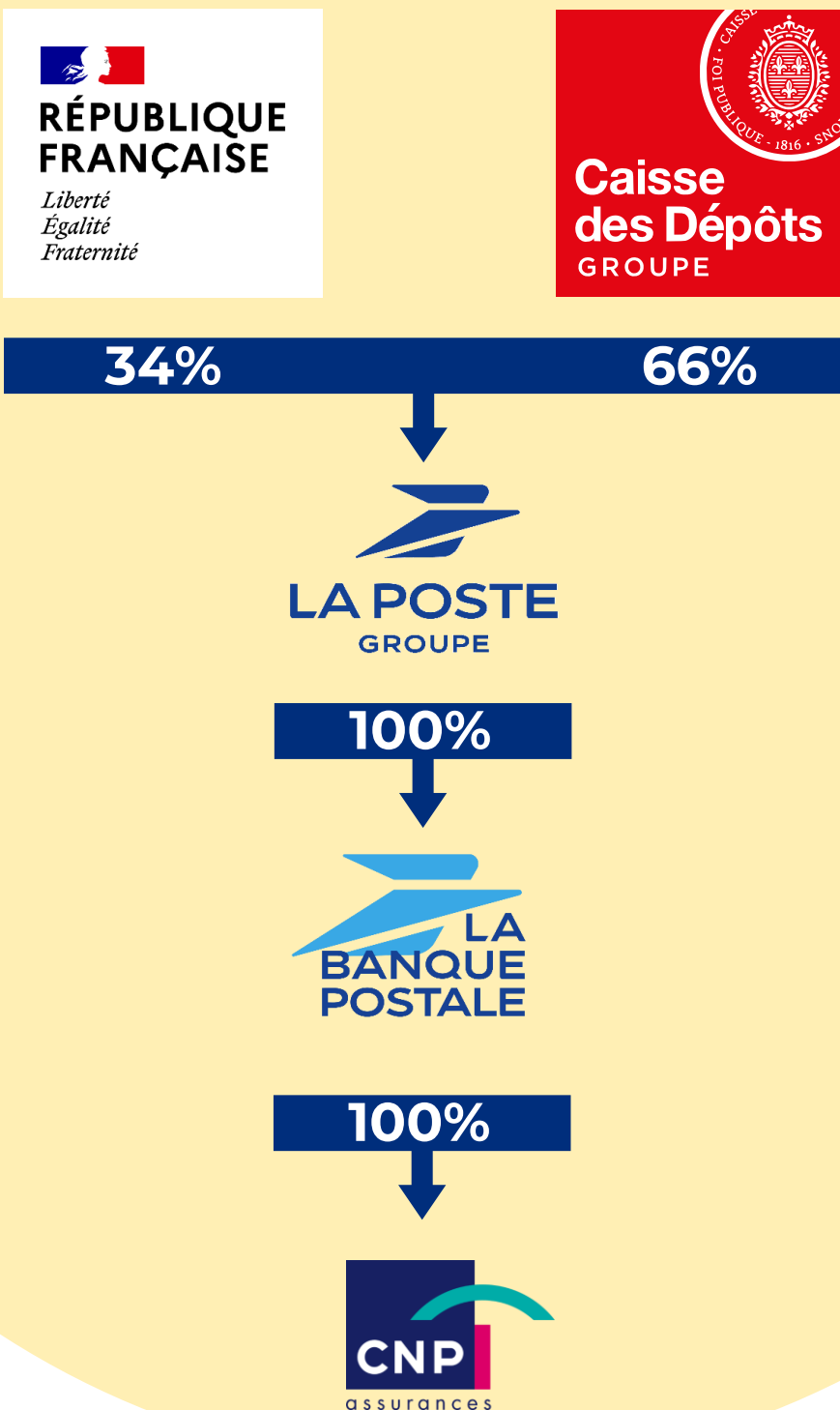


Experts de la livraison sous température contrôlée (alimentaire et santé) et de la livraison rapide (same day)



Nouvelles activités : e-commerce, digital, data, innovation





1^{er} pôle financier public au service des Français

au cœur des territoires, pour accélérer la
transformation écologique et contribuer à offrir une vie
meilleure pour toutes et tous



Transformation
écologique



Développement
et souveraineté
économiques



Cohésion sociale
et territoriale



4 missions de service public inscrites dans la loi au service de l'intérêt général

**01.**

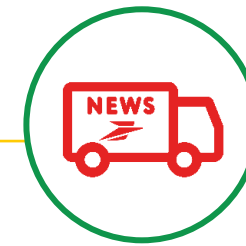
**Service universel
postal**

**02.**

**Accessibilité
bancaire**

**03.**

**Aménagement
du territoire**

**04.**

**Transport &
distribution
de la presse**



20
30

Une **raison d'être** qui **nous rassemble**

*Au service de tous, utile à
chacun, La Poste, entreprise de
proximité humaine et
territoriale, développe
les échanges et tisse des liens
essentiels en contribuant aux
biens communs de la société
tout entière.*

Un statut d'**entreprise à mission** avec **4 objectifs sociaux et environnementaux**

Contribuer au
développement
& à la **cohésion des
territoires**

Favoriser
l'inclusion sociale

Œuvrer à
l'accélération de la
**transition
écologique pour
tous**

Promouvoir un
**numérique éthique,
inclusif et frugal**

20
30

34 Mds€ de CA 2023,

dont plus de 53 % issus des activités colis et express

urent le sont à titre

Geopost
45,6 %



Services-Courrier-Colis
23 %



La Banque Postale

21,1 %



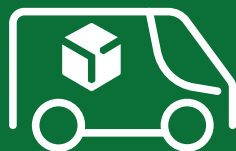
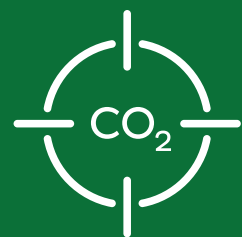
Grand Public et Numérique

9,6 %

Ce docur
informat

15.7 BN €*
Revenue

*Asendia revenue included

108,000
Pickup points worldwide2.1 BN
Parcels delivered
worldwide-25,763 t CO₂e
(vs 2022)A net-zero CO₂ emissions target by 2040 approved by the
Science Based Targets initiative57,000
Employees

Présent dans plus de 50 pays dans le monde, **GEOPOST** porte l'activité d'express du groupe en France et à l'international, avec pour cœur de métier des services de livraison routière de colis en délai rapide. Geopost offre des solutions de livraison à valeur ajoutée tant aux professionnels (BtoB) qu'aux particuliers (BtoC) sur le dernier kilomètre, à domicile et hors domicile.





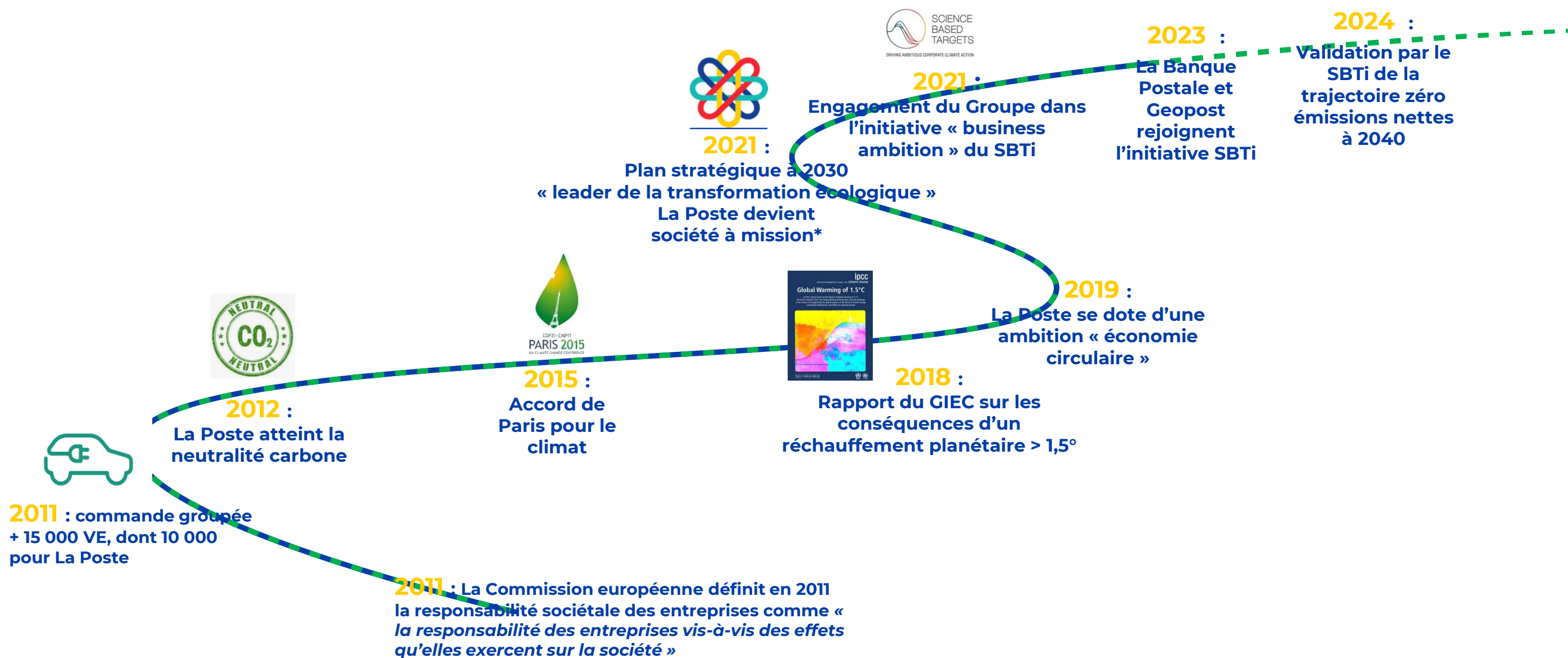
Bref historique du cadre réglementaire de la RSE

- **2001** : loi sur les **nouvelles régulations économiques** qui prévoit que les entreprises cotées en bourse indiquent dans leur rapport annuel une série d'informations relatives aux conséquences sociales et environnementales de leurs activités.
- **2009** : loi de programmation relative à la mise en œuvre du **Grenelle de l'environnement** retient un programme d'action concernant le développement de l'information sociale et environnementale communiquée par les entreprises à l'attention de leurs parties prenantes, l'implication des IRP dans les discussions sur les enjeux, le développement durable liés à l'activité des entreprises, des référentiels de développement durable par secteurs d'activités, le soutien au développement de labels permettant de donner une reconnaissance aux bonnes pratiques sociales et environnementales des entreprises, la promotion de l'ISR, l'action au niveau européen en faveur de l'élaboration d'un référentiel commun relatif aux indicateurs sociaux et environnementaux.
- **2010** : loi portant **engagement national pour l'environnement** avec ses articles 225 (depuis modifié) sur la responsabilité sociétale des entreprises et 224 (depuis modifié) sur l'investissement socialement responsable
- **2010** : publication de la **norme ISO 26 000** qui vise à accompagner les organisations dans leur démarche de développement durable en décrivant notamment ce qu'est la responsabilité sociétale d'une organisation, ses principes, ses outils et les thèmes qu'elle couvre.
- **2015** : loi sur la **transition énergétique pour la croissance verte** et son décret du 19 août 2016 qui renforce les obligations de reporting en matière d'enjeux climato-énergétiques, d'économie circulaire et de gaspillage alimentaire
- **2016** : loi de **lutte contre la corruption**
- **2017** : ordonnance relative à la **publication d'informations non financières** par certaines grandes entreprises et certains groupes d'entreprises
- **2017** : **Devoir de vigilance** des sociétés mères
- **2020** : Règlement « **Taxonomie** » inscrit dans le cadre d'action pour une finance durable adopté en 2018. C'est un système de classification des activités économiques permettant d'identifier celles qui sont durables sur le plan environnemental, c'est-à-dire qui n'aggravent pas le changement climatique. Elle vise à guider et mobiliser les investissements privés pour parvenir à la neutralité climatique d'ici à 2050.
- **2022** : Directive européenne relative à la publication d'informations relatives à la durabilité par les entreprises (**directive CSRD**) qui fixe de nouvelles normes et obligations de reporting extra-financier sur un périmètre étendu. Elle concerne les grandes entreprises et les PME cotées en bourse.



La démarche RSE du Groupe La Poste

Quelques étapes marquantes



La démarche RSE Logistique du Groupe La Poste

Matrice de matérialité : identifier les enjeux qui sont importants pour l'organisation et ses parties prenantes -> à réévaluer régulièrement

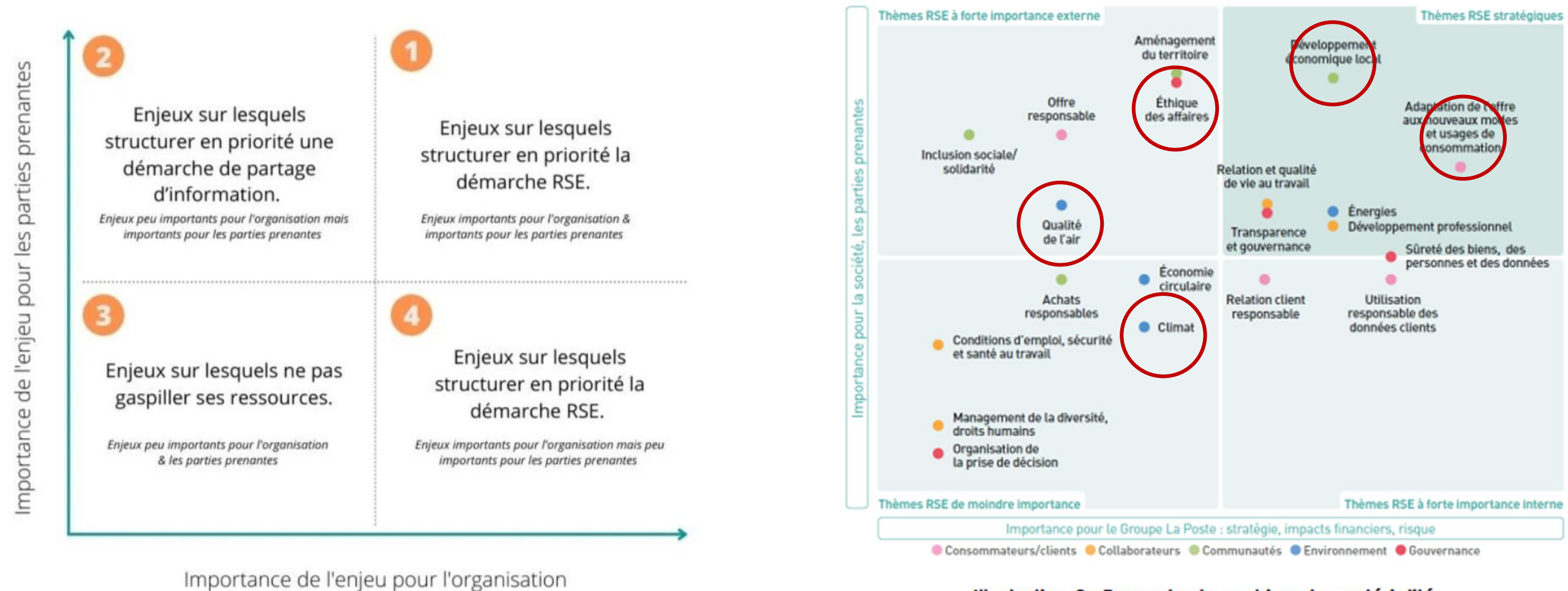


Illustration 2 : Exemple de matrice de matérialité
(Source : rapport RSE 2016, groupe La Poste)

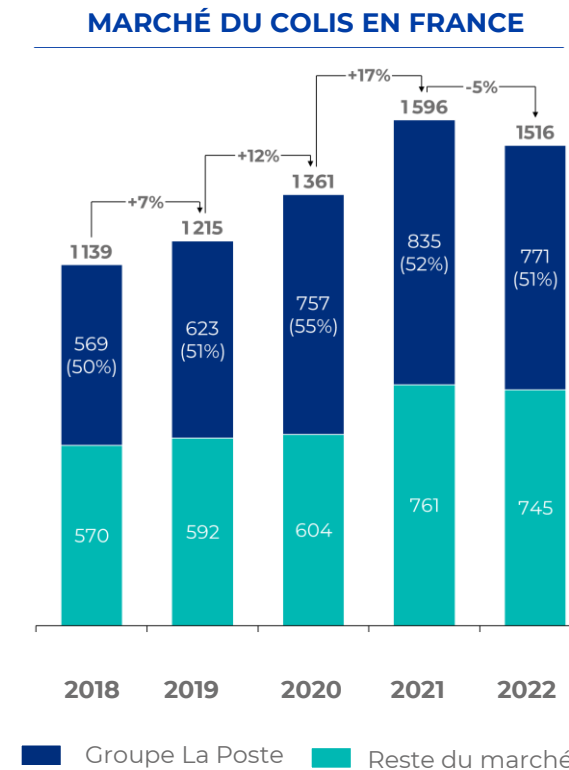


La démarche RSE Logistique du Groupe La Poste

Focus sur la logistique et la livraison durables : le rôle de La Poste entre changement de modèle, instabilité du marché et défis technologiques et environnementaux



Croissance dynamique
de la livraison hors domicile



Multiplicité des innovations, entre
nouvelles technologies et
optimisation

L'intégration de la responsabilité sociétale (RSE) conduit à intégrer dans le monde de l'entreprise les principes du développement durable et ses trois piliers : environnement, social, économie. Telle que définie dans des standards internationaux, la RSE est composée de sept champs d'action : gouvernance, droits de l'Homme, social, **environnement**, loyauté des pratiques, **enjeux liés aux clients / consommateurs**, **implication dans les territoires**.

La logistique et la livraison durables couvrent l'ensemble des opérations assurées sur les flux physiques de marchandises, notamment : le transport, le stockage, l'entreposage, la manutention et l'emballage.

Le référentiel RSE en logistique répond à l'objectif d'**établir un lien robuste entre la RSE telle qu'elle est définie dans les standards internationaux et les réalités de la filière logistique.**



La démarche RSE Logistique du Groupe La Poste

Une politique Climat ambitieuse



Objectifs Groupe

émissions GES à 2030 :
-43,6% (scopes 1 et 2)
et -25% (scope 3)

émissions GES à 2040 : -90%*
(NetZero SBTi)

MESURER

Une empreinte 2023 mesurée aux bornes du groupe de 5,6 MTeqCO2 à 92% constituée du scope 3

RÉDUIRE via une trajectoire d'affaiblissement des GES

Déployer un plan de transition du groupe piloté par le budget carbone

METIERS DU TRANSPORT ET DE LA LOGISTIQUE

- **Optimiser** les schémas logistiques
- **Décarboner** le dernier kilomètre
- **Décarboner** l'acheminement (longue distance)
 - Biogaz
 - Biocarburant HVO
 - Ferroutage

METIERS DE L'IMMOBILIER

- **Accélérer la transition énergétique** du parc immobilier postal (partenariat LPI/EDF)

METIERS DE LA BANCASSURANCE

- **Proposer** une gamme de produits bas-carbone
- **Financer** des projets responsables
- **Mener** une politique d'exclusion ciblée

S'ADAPTER à un monde à +2°C ... ou + 4°C

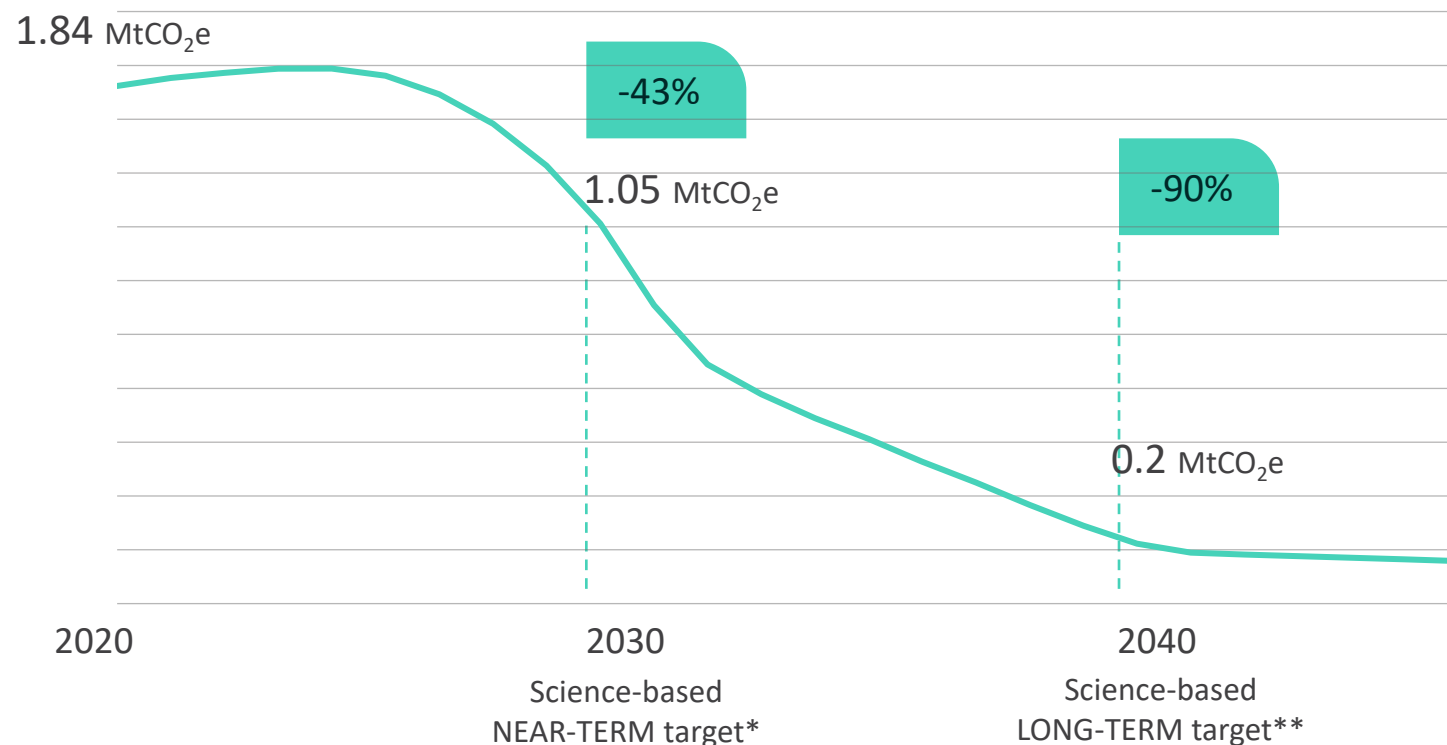
- **Évaluation de l'impact** du réchauffement climatique sur nos activités
- **Réduire la vulnérabilité** de nos actifs
- **Anticiper l'enjeu sur la santé/sécurité au travail**
- **Préparer la séquestration**
- Amplifier le programme « **Climat+territoires** »



* par rapport à 2021

A NET ZERO AMBITION BY 2040, APPROVED BY THE SBTI

Geopost carbon footprint



In 2023, second consecutive year of absolute reduction
in GHG emissions with -25,673 tons
(-1.4%) compared to 2022

SUSTAINABLE DELIVERY

13.3%

LNH low emission
transport km

12.5%

PUD low emission vehicles

9,000

low emission vehicles

* as of end of 2023

*Geopost commits to reduce absolute scope 1 and 2 GHG emissions and absolute scope 3 GHG emissions from fuel and energy-related activities, upstream transportation and distribution and upstream leased assets 43% by FY2030 from a FY2020 base year

**Geopost commits to reduce absolute scope 1, 2 and 3 GHG emissions 90% by FY2040 from a FY2020 base year

La démarche RSE Logistique du Groupe La Poste

NOTRE BOUSSOLE POUR LE DERNIER KM : VERS UNE LIVRAISON RESPONSABLE

L'ambition du Groupe La Poste, c'est de **devenir le leader de la livraison écologique du colis** (jusqu'à 30 kg) en France et en Europe en assurant **une livraison 100% à faibles et très faibles émissions dans 225 villes en Europe dont les 22 métropoles françaises à horizon 2025**. Et, ce faisant, de contribuer à l'essor d'un e-commerce responsable.

ENVIRONNEMENTAUX

Le transport de marchandises en ville est responsable de :



30%

des émissions de gaz à effet de serre

40%

des émissions de particules fines et de NO_x

50%

de la consommation de gazole

Agir pour décarboner la livraison

- conversion des flottes : électrique, vélos cargos
- optimisation des trajets
- optimisation des chargements
- multimodalité
- implantations logistiques
- réussir la livraison dès la 1^{ère} présentation
- articuler livraison à domicile et hors domicile
- maillage IRVE et stations avitaillement
- encourager le juste emballage
- développer le réemploi du colis
- ...

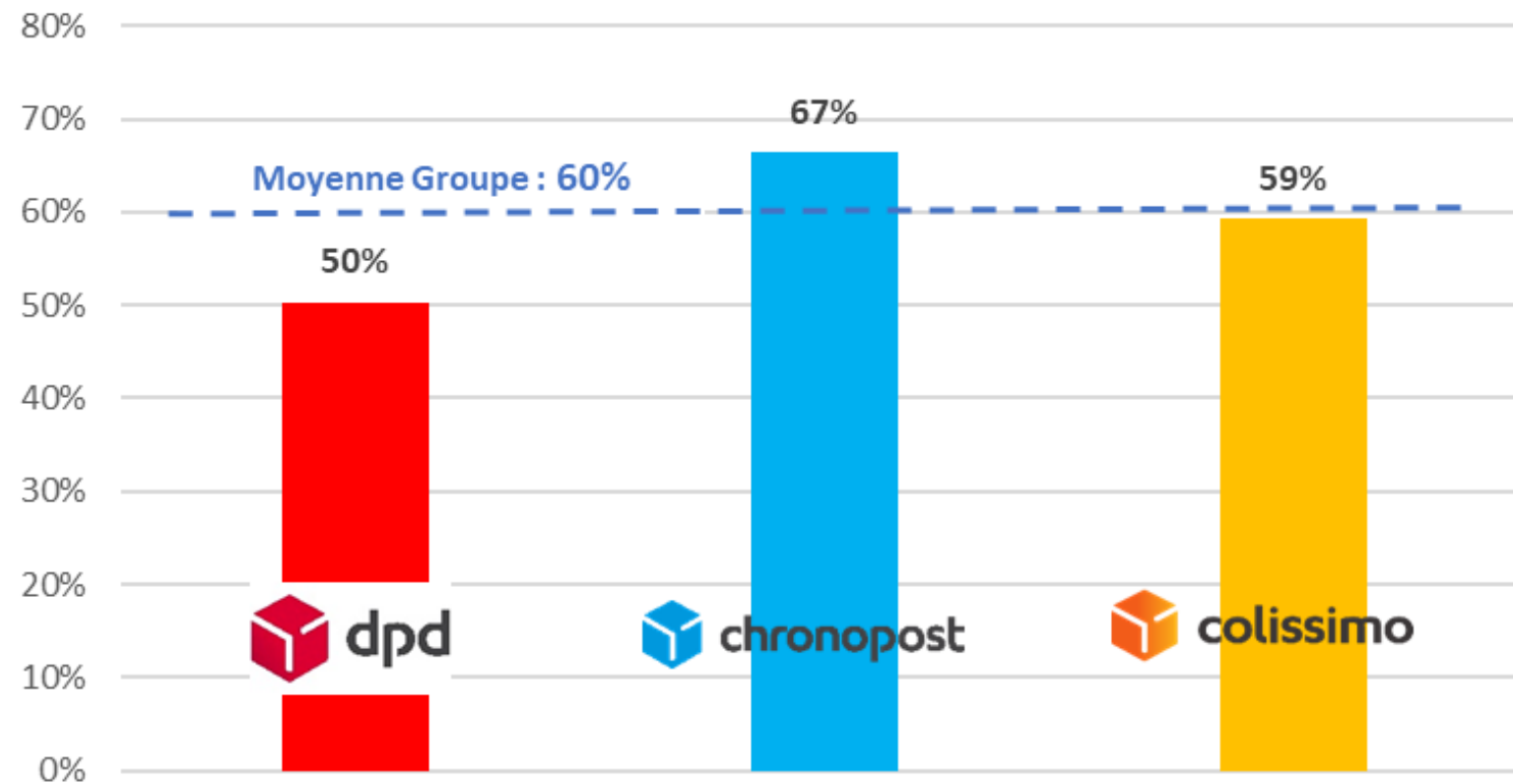


Agir pour décarboner la livraison

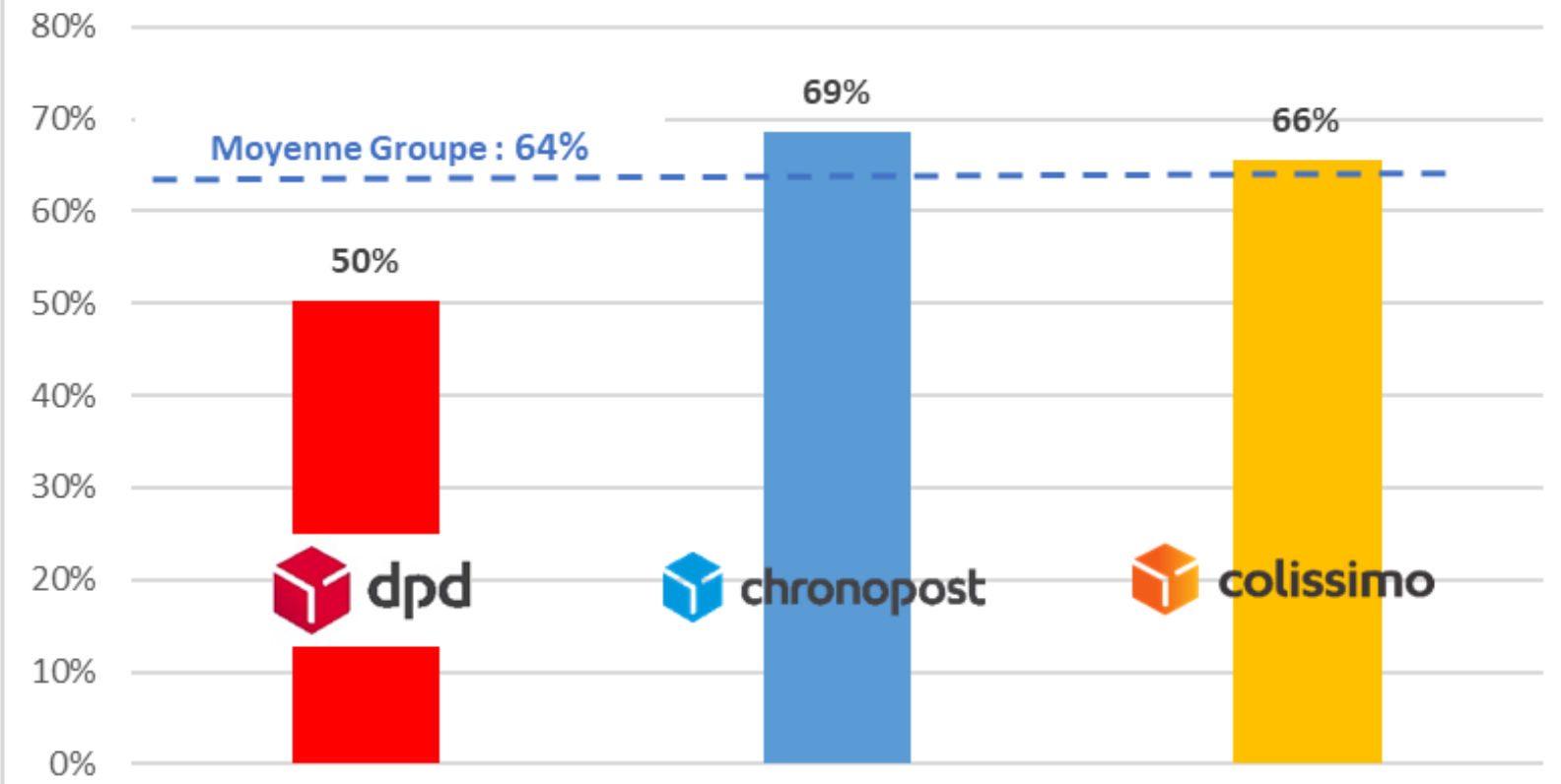
Objectif : zéro émissions nettes à 2040

AVANCEMENT DE LA DÉCARBONATION DES FLOTTES ET DES LIVRAISONS DANS LES METROPOLES - (S1 2024 - Périmètre Groupe et par opérateur)

Part de **véhicules** de livraison à faibles émissions, au 30/06/2024, par opérateur, dans les 23 territoires

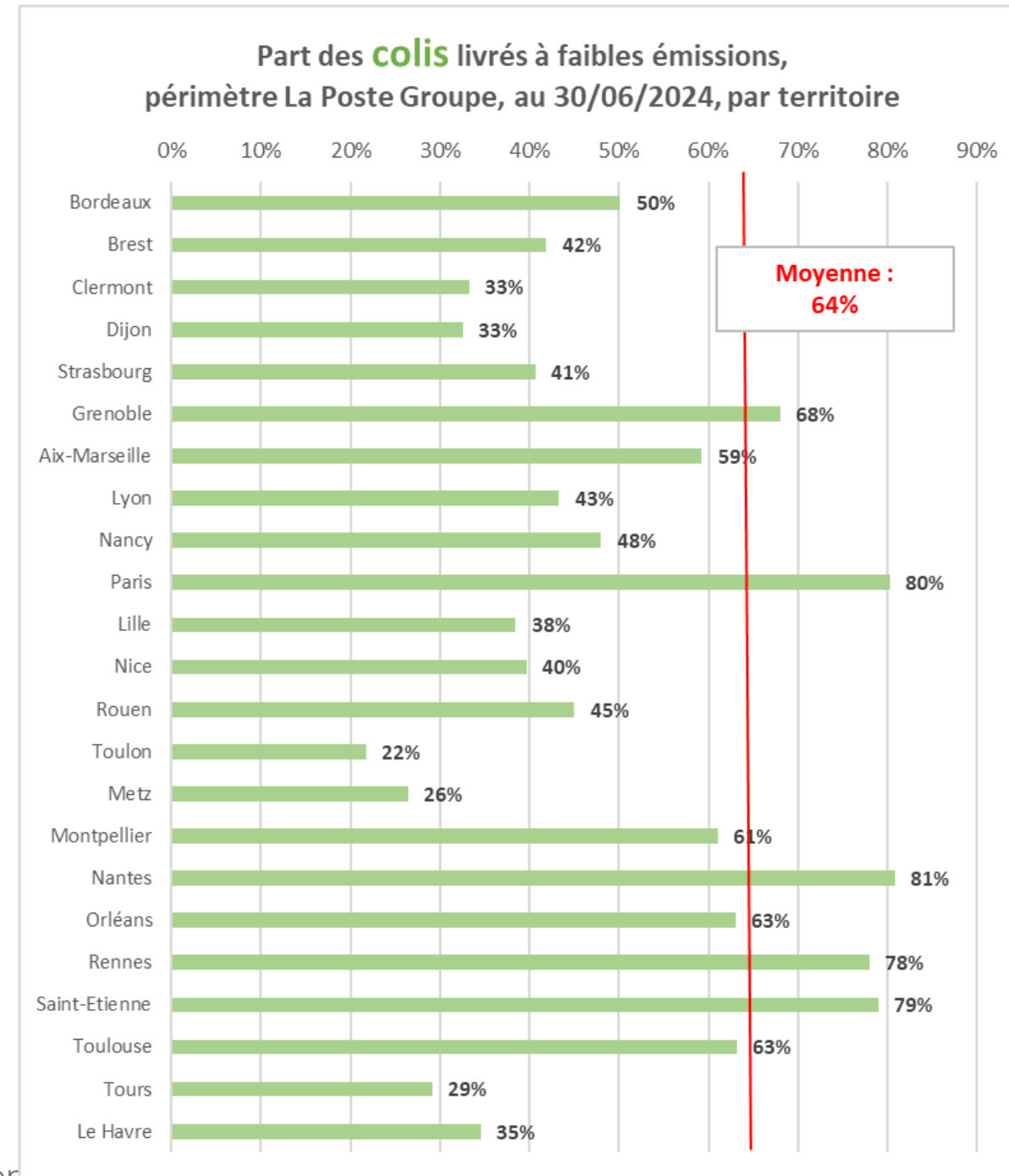
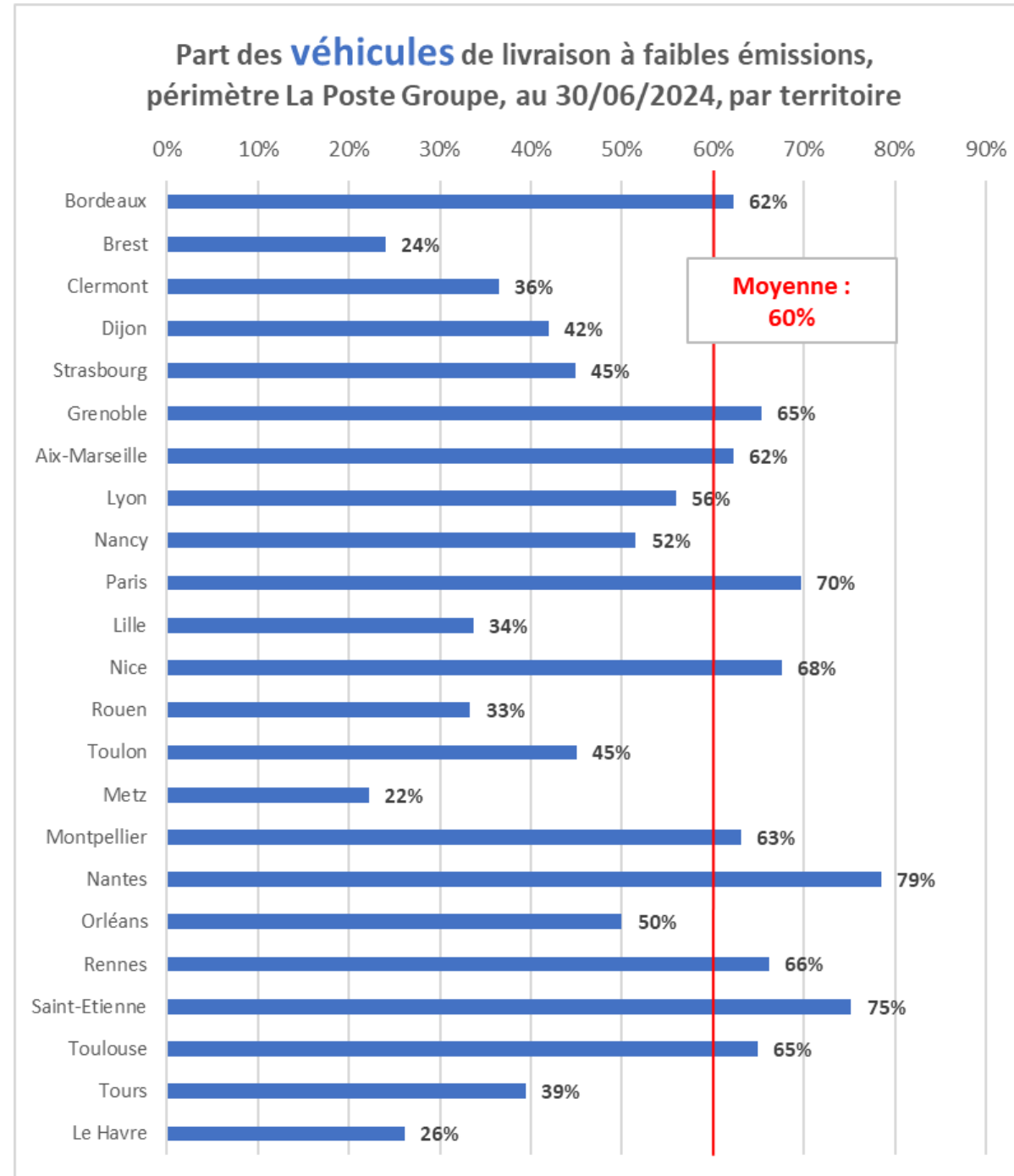


Part des **colis** livrés à faibles émissions, au 30/06/2024, par opérateur, dans les 23 territoires



Agir pour décarboner la livraison

Objectif : zéro émissions nettes à 2040



Agir pour décarboner la livraison

Objectif : zéro émissions nettes à 2040 -> En amont, décarboner l'acheminement (longue distance)

La Poste a récemment annoncé l'adoption de camions électriques pour ses missions de transport moyen et longue distance. Cela concerne ses filiales Colissimo, Chronopost et DPD.

Déjà actives dans la livraison du dernier kilomètre en véhicules électriques, Colissimo, Chronopost et DPD France, marques de La Poste, s'attellent désormais à décarboner le transport moyen et longue distance.

Ainsi, depuis avril, Colissimo opère avec deux camions électriques jusqu'au cœur de Paris. Ces liaisons sont assurées par des porteurs électriques du transporteur partenaire de Viapost, Chalavan & Duc. Près de 40 000 km par an seront décarbonés grâce à cette bascule en transport électrique.

Ces premières liaisons électriques en Île-de-France constituent une nouvelle étape dans l'accélération de la décarbonation des transports de La Poste, après l'ouverture de liaisons à Lyon Corbas. **D'ici à fin 2023, plus d'une dizaine de poids lourds électriques parcourront le territoire, sur des liaisons moyenne distance (250-400 km).** La Poste a pris l'engagement que d'ici à 2030, 50 % des kilomètres parcourus par l'entreprise en France le seront en poids lourds bas-carbone, ce qui représente un investissement de 400 millions d'euros.



Un premier camion électrique pour Chronopost et DPD France

Testé au printemps par Chronopost, un poids lourd électrique de présérie, fourni par Volvo Trucks assure désormais des liaisons entre le hub de Roissy et l'agence d'Alfortville. Au cours de ce test réalisé en conditions réelles, le poids lourd a parcouru près de 500 kilomètres. Les données récoltées, notamment en matière d'autonomie, de consommation d'énergie et de temps de charge, permettent à Chronopost de valider la compatibilité de ce type de véhicule avec ses besoins opérationnels.

Mi-mai, un autre camion Volvo Trucks électrique a effectué plusieurs collectes avec succès, annonçant ainsi une future intégration prometteuse des poids lourds électriques au sein de DPD France. Ce poids lourd électrique a été utilisé pour acheminer des colis au départ du site d'un client vers l'agence DPD France à Montauban. Selon La Poste, ce test a été un succès, concluant avec 202 km parcourus et plus de 30 % de batterie restante. Il

Colissimo va assurer deux liaisons quotidiennes en poids-lourds 100% électrique depuis Clermont-Ferrand

La Poste lance, vendredi 27 septembre, les deux premières liaisons quotidiennes Colissimo longues distances en poids-lourds 100 % électrique depuis Clermont-Ferrand. Le groupe, en partenariat avec entreprise de transport atilgérienne GTY, va ainsi expérimenter la viabilité en conditions réelles. Deux camions parcourront 700 kilomètres par jour au départ de la plateforme située sur le parc industriel des Gravanches. Après avoir divisé de moitié ses émissions de CO2 en moins de 10 ans, Colissimo compte franchir une nouvelle étape vers le "Zéro Emission Nette".



Agir pour décarboner la livraison

Objectif : 1 000 vélos cargos à 2025



Objectif : tester et développer la multimodalité

Objectif : tester et développer la multimodalité



Agir pour décarboner la livraison

Objectif : innover par l'intégration des nouvelles technologies



Test d'un droïde à Montpellier



La livraison par drone,
une solution adaptée pour des contextes spécifiques,
(liaisons îles – continent, zones de montagne)



Test d'un véhicule autonome de livraison
supervisé en Grande-Bretagne



Agir pour décarboner la livraison

Objectif : implanter des surfaces logistiques en cœur de ville, de type ELU

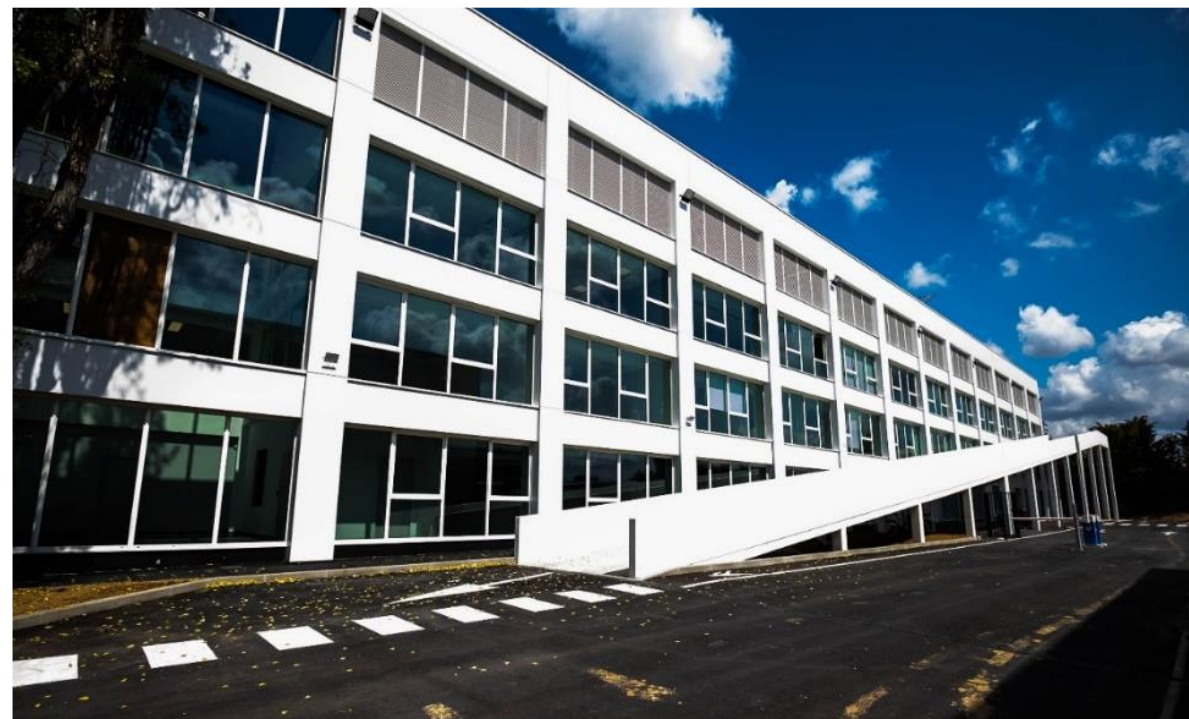


Agir pour décarboner la livraison

Objectif : implanter des surfaces logistiques en cœur de ville, de type ELU

Illustration : la plateforme de logistique pour Colissimo à Nanterre livrée en septembre 2023. Un exemple de traitement d'un ancien centre de tri postal

- 16 000 m² sur 2 niveaux, dont 1 000 m² de surfaces tertiaires
- 100 % de véhicules électriques
- 1 200 panneaux solaires permettant de couvrir une partie des besoins en énergie du site
- Certification HQE très performant



Agir pour décarboner la livraison

Objectif : densifier le réseau des points de livraison hors domicile

Livraison hors-domicile : l'association des commerçants du centre-ville de Nantes et Pickup s'associent



L'association des commerçants et artisans du centre-ville de Nantes, Plein Centre, et Pickup, filiale de Geopost, se sont récemment associés pour déployer des casiers automatiques multiservices. Située en plein cœur de ville, passage de la Châtelaine, la consigne permet aux nantais de retirer leurs achats en click & collect sur des horaires étendus de 9h à 20h.

Véritable **trait d'union entre e-commerce et commerce de proximité**, cette consigne contribue ainsi à faciliter les échanges entre habitants, commerçants et professions libérales. Les e-acheteurs peuvent également y récupérer en toute autonomie les colis Chronopost et Colissimo commandés sur l'un des 90 000 sites e-commerce proposant l'offre de livraison hors-domicile Pickup.



La démarche RSE Logistique du Groupe La Poste

L'association des parties prenantes : un pilier de la démarche RSE

La Poste a de nombreuses parties prenantes avec lesquelles elle entretient un dialogue permanent, fondé sur un document fondateur : la politique des droits humains de la Poste. Ce texte énonce que « La protection, le respect et la promotion des droits humains constituent le socle de la responsabilité sociétale du groupe La Poste ».

Lister ici les parties prenantes et les organises de dialogue
(tableau)



La démarche RSE Logistique du Groupe La Poste

L'association des parties prenantes : les collaborateurs

- Actions avec les collaborateurs
 - Les budgets carbone
 - Formation -> Eco-conduite, conduite du vélo cargo
 - Développement de solutions de lutte contre la pénibilité : exo-squelettes
 - [DPD Allemagne teste les exosquelettes sur le long terme | La Poste Groupe](#)



La démarche RSE Logistique du Groupe La Poste

L'association des parties prenantes : les clients

Les clients

- Le médiateur de La Poste
- Le calculateur carbone à La Poste et chez Geopost

Avec les clients :

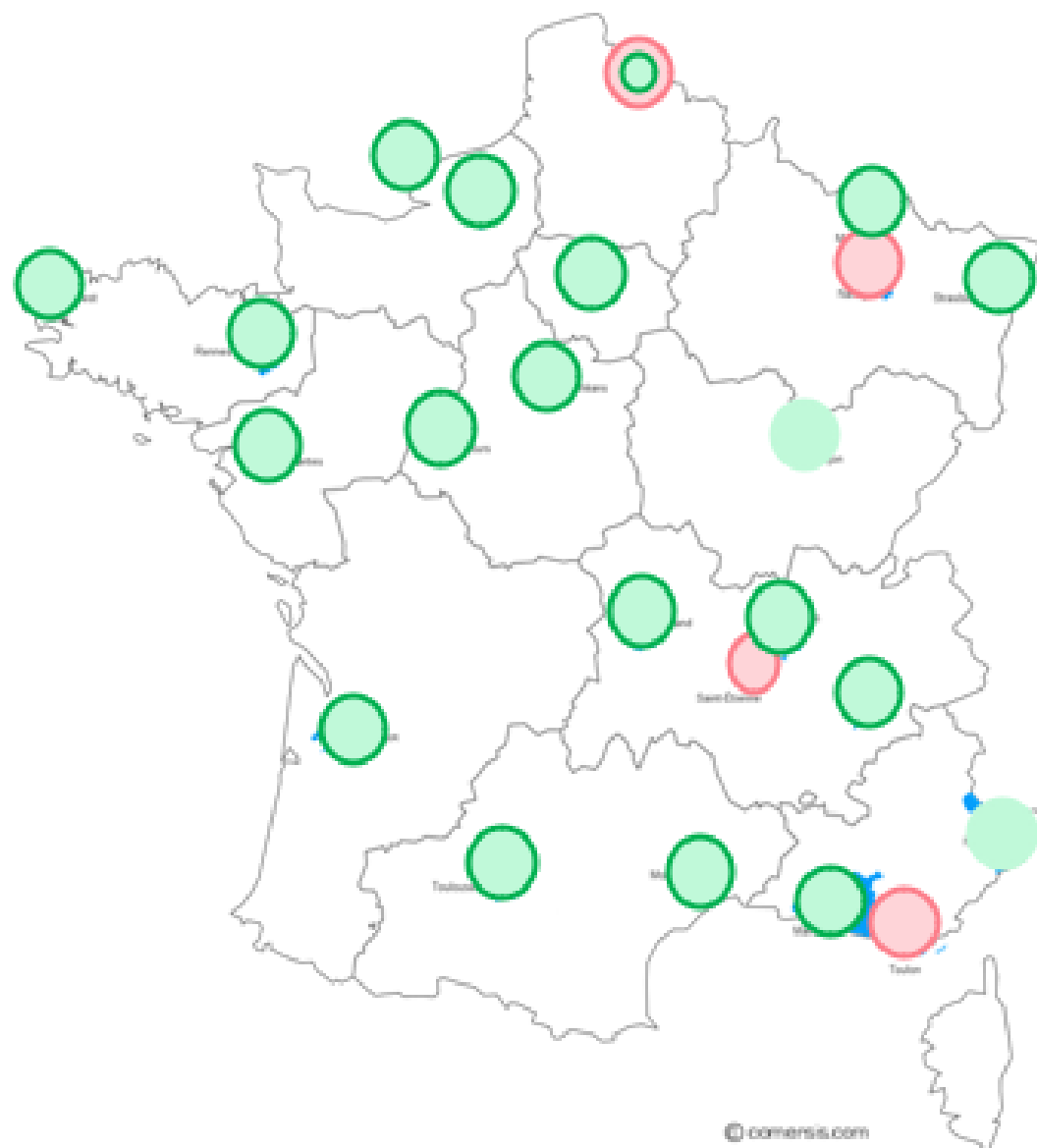
- Clients chargeurs :
 - Cf. support DRSE BSCC (le score écologique) -> travail avec l'ADEME sur une AFNOR Spec
- Clients destinataires :
 - Diversité des solutions de livraison pour permettre une livraison réussie en 1^{ère} intention (à domicile, en point relais, en consigne)
 -
 - Le « juste emballage »
 - L'emballage réutilisable



La démarche RSE Logistique du Groupe La Poste

L'association des parties prenantes : le cas des territoires urbains

Avec les métropoles intéressées, Le Groupe La Poste a conclu des conventions visant à s'obliger mutuellement à agir pour créer localement les conditions d'une logistique plus vertueuse, à faibles émissions. Ces conventions prévoient l'engagement de plans d'action concertés et synchronisés.



Les conventions de Logistique Urbaine sont des **accords portant sur la conception et l'exécution d'actions concertées et coordonnées** dont l'objet est de créer un cadre favorable au déploiement d'une logistique à faibles émissions (ex : intégration des besoins d'espaces de la LU dans les schémas directeurs, les PLU et les projets d'aménagement, installation de bornes de recharge, révision et adaptation des implantations des aires de livraison, aménagement de pistes et d'espaces pour la cyclologistique...).

Parmi les différents leviers activables par les métropoles, les conventions retiennent ceux sur lesquels elles s'engagent à agir et auxquels nous apportons notre concours

18

Toulouse, Bordeaux, Lyon, Lille (ville), Métropole du Grand Paris, Montpellier, Brest, Clermont-Ferrand, Le Havre, Grenoble, Tours, Aix-Marseille, Orléans, Metz, Strasbourg, Rennes, Nantes, Rouen : conventions adoptées

2

Nice : finalisée, sans adoption formelle
Dijon : en cours de finalisation

4

Nancy, Saint-Etienne, Toulon, Métropole Européenne de Lille : discussions à l'arrêt



La démarche RSE Logistique du Groupe La Poste

L'association des parties prenantes : le cas des territoires urbains

Avec les métropoles intéressées, Le Groupe La Poste a conclu des conventions visant à s'obliger mutuellement à agir pour créer localement les conditions d'une logistique plus vertueuse, à faibles émissions. Ces conventions prévoient l'engagement de plans d'action concertés et synchronisés.

- Avec les territoires : sans une action concertée avec les territoires, pas de possibilité d'atteinte de l'optimum en matière de décarbonation
 - Accords de LU : des leviers pour mettre en œuvre la complémentarité des actions à mener entre entreprises et territoires
 - ✓ Les domaines :
 - Planification territoriale et programmation foncière
 - Urbanisme et aménagement
 - Réglementation : circulation (vitesse, gabarit, tonnage...), adressage, bruit...
 - Réseaux et infrastructures : Voirie et usage de l'espace public (voies cyclables, stationnement...), IRVE, stations d'avitaillement
 - Commande publique
 - ✓ Les plans d'action concertés
 - Illustrations d'actions communes
 - ✓ La formation des dirigeants territoriaux



La démarche RSE Logistique du Groupe La Poste

L'association des parties prenantes : les fournisseurs

Le groupe La Poste a obtenu le Label RFAR (Responsabilité Fournisseur et Achats Responsables) en septembre 2023, un an après **la signature de la charte Relations fournisseurs et achats responsables** (RFAR) .

Au-delà d'une simple reconnaissance, ce label incarne les valeurs du Groupe en témoignant de sa volonté de créer des relations équilibrées avec ses fournisseurs et de garantir des pratiques d'achats responsables. Désormais, le Groupe s'inscrit dans une démarche collaborative, engagée et responsable, favorisant ainsi le progrès et l'innovation pour tous.

En effet, le Label RFAR renforce les engagements du Groupe pris dans le cadre du déploiement de sa politique Achats Responsables. Cette politique **repose sur quatre piliers fondamentaux complémentaires**. En lien avec **la stratégie 2030 du groupe La Poste**, des objectifs et indicateurs de performance engageants sont associés à chacun de ces piliers. »

Le groupe La Poste partage et promeut la définition d'un achat responsable selon la norme internationale ISO 20400 référente en la matière comme un : « **achat dont les impacts environnementaux, sociaux et économiques sont les plus positifs possibles sur toute la durée du cycle de vie** ».

- **Le cas des vélos cargos et de l'entreprise VUF**
- **A développer**



L'association des parties prenantes : les prestataires



La démarche RSE Logistique du Groupe La Poste

L'association des parties prenantes à la gouvernance de l'entreprise et de ses missions

Les parties prenantes sont pleinement associées à la gouvernance du Groupe La Poste à plusieurs niveaux :

- Le **conseil d'administration** de La Poste SA comprend notamment :
 - des **salariés élus**, désignés par les organisations syndicales à l'issue des élections professionnelles
 - Des **représentants élus des territoires**
- Pour la conduite de la mission de service public d'aménagement du territoire, la loi a prévu que l'Etat institue **une commission nationale de la présence postale territoriale** qui réunit des élus nationaux et locaux, des experts, des personnalités qualifiées appelés à travailler avec La Poste sur l'exercice de sa mission
- En tant que société à mission, La Poste peut compter avec un **Comité de Mission** dont le rôle est de rendre possible, puissante et durable la réalisation des 4 objectifs de La Poste par un dialogue constant, ouvert et exigeant. Présidé par Nathalie RASTOIN,



La démarche RSE Logistique du Groupe La Poste

